

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2014

## RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 413

présenté par  
Mme Mazetier

-----

**ARTICLE 16**

Compléter cet article par les trois alinéas suivants :

« 13° Le 1° du I et le III de l'article L. 541-1 sont abrogés ;

« 14° Le 3° du I de l'article L. 541-2 est abrogé ;

« 15° Le IX de l'article L. 543-1 est abrogé. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.

Les articles L. 541-1, L. 541-2 et L. 543-1 comportent des adaptations à Mayotte de dispositions que l'article 16 abroge. Il convient par conséquent d'abroger également ces adaptations.